



UNC/C.1  
10 juillet 2009

## **CONVOCAATION DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Commission UIP des Affaires des Nations Unies se réunira lors de la 121<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, du lundi 19 au mercredi 21 octobre 2009.

### **1. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

*La Commission adoptera son ordre du jour à la lumière des événements les plus récents, y compris les réponses reçues des grandes institutions des Nations Unies qui ont été invitées à fournir des informations et à répondre aux questions.*

#### **2. Enquête de l'UIP sur l'interaction entre les parlements et les Nations Unies**

*La Commission entendra une présentation d'une partie des résultats de l'enquête. Elle est invitée à examiner les différentes pratiques et à recommander des plans d'action.*

#### **3. Coopération entre les Nations Unies et les assemblées et organisations parlementaires**

*Les représentants des assemblées et organisations parlementaires régionales et autres sont invités à faire rapport sur leurs travaux avec les Nations Unies. La Commission se penchera ensuite sur la manière de renforcer la coopération dans les milieux parlementaires, aux plans régional et mondial.*

#### **4. Etat d'avancement de la réforme des Nations Unies et cohérence du système : rapport de la mission de terrain au Viet Nam**

*La Commission entendra une présentation sur la progression de la réforme des Nations Unies et la cohérence du système. Elle recevra également un compte rendu des résultats de la mission menée cette année par le Groupe consultatif au Viet Nam, un des pays pilotes de la réforme "Une seule ONU", pour examiner l'état d'avancement de la réforme et l'implication du Parlement.*

**5. Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques : progrès et défis à relever**

*En décembre 2009, Copenhague accueillera la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura pour mission d'élaborer un protocole post-Kyoto pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. La Commission sera informée de l'état actuel des négociations, ainsi que des difficultés et des besoins pour un résultat probant.*

**6. Contrôle parlementaire des politiques nationales en matière d'aide étrangère**

*La Commission sera informée des initiatives récentes de l'UIP destinées à assurer un contrôle parlementaire plus efficace des politiques nationales en matière d'aide étrangère. Elle sera invitée à débattre des mesures prises par les parlements nationaux pour mettre en œuvre la résolution que l'UIP a adoptée sur le sujet à sa 118<sup>ème</sup> Assemblée. - <http://www.ipu.org/conf-f/118/118/-2.htm>*

**7. Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies à l'Assemblée de l'UIP**

**8. Autres**

**2. CALENDRIER DE TRAVAIL**

La Commission se réunira le lundi 19 octobre de 9 heures à 13 heures pour examiner les points 1 à 3 de son ordre du jour, et de 14 h.30 à 18 heures pour traiter les points 4 et 5. Le mardi 20 octobre, elle se réunira de 14 heures à 17 heures pour examiner le point 6 de l'ordre du jour. La Commission adoptera son rapport et traitera des autres questions (points 7 et 8) à sa dernière séance, le mercredi 21 octobre, de 11 heures à 13 heures.

**3. PARTICIPATION**

Tous les Membres de l'UIP, Membres associés et organisations internationales et autres entités participant à l'Assemblée en qualité d'observateurs, sont invités à prendre part aux travaux de la Commission.

**4. GROUPE CONSULTATIF**

Le Groupe consultatif a pour mandat de conduire les travaux de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies. Il se réunira le mercredi 21 octobre de 11 heures à 13 heures pour établir le projet de rapport de la Commission et débattre de la suite des opérations.

## 5. LANGUES DE TRAVAIL

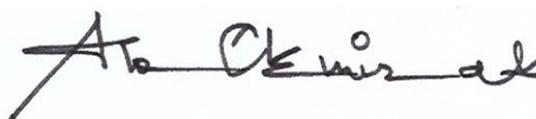
Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée depuis et vers les deux langues officielles de l'Organisation, à savoir l'anglais et le français, ainsi que l'arabe et l'espagnol, aux réunions de la Commission. Trois autres cabines ont été réservées pour le chinois, le japonais et le russe.

Les délégués peuvent, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à condition qu'ils aient pris les dispositions nécessaires pour que leur discours soit interprété dans l'une des langues officielles de l'UIP et que des copies du discours aient été remises à la Chef interprète (Mme F. Steinig-Huang) suffisamment à l'avance et au plus tard deux heures avant qu'il soit prononcé.

Dans l'attente de discussions que nous espérons fructueuses au sein de la Commission, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHANSSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Theo-Ben GURIRAB  
Président  
de l'Union interparlementaire